

POLITIQUE DE MAILLAGE VERT ET DE GESTION DE LA NATURE

Carte 99 : Maillage vert

La commune est densément bâtie et la place des espaces verts est très limitée.

Eu égard à l'absence d'espaces potentiels propices à la création d'un véritable maillage vert, la politique proposée est basée essentiellement sur l'optimisation des espaces existants. Cette option permet de rencontrer les principes généraux d'embellissement de l'espace public et d'amélioration du cadre de vie.

Elle s'oriente selon 3 axes :

La verdurisation de l'espace public et le maillage vert

Les plantations réalisées ces dernières années constituent une trame de base à un maillage vert dont le caractère est avant tout social et qui pourra être complété par :

- Le réaménagement de certains espaces publics (place Loix, square Jordens, espace Hôtel des Monnaies), ainsi que des bermes centrales (avenue du Parc, en projet dans le cadre des travaux de la STIB, et avenue du Roi, en collaboration avec la commune de Forest). Une promenade verte sur la berme centrale pourrait être instaurée, avec le renouvellement indispensable des 2 rangées d'arbres.
- Des plantations d'arbres en voiries dans le respect des caractéristiques urbanistiques du lieu. Le paysage saint-gillois est essentiellement constitué de rues étroites peu adaptées à la plantation d'arbres d'alignement. Il ne paraît donc pas possible de généraliser une politique de plantation systématique de voiries, mais bien d'opter pour des plantations ponctuelles et stratégiques lors de réaménagement de voiries et d'espaces publics. Les plantations d'alignement pourront par contre être renforcées dans les quelques avenues larges et particulièrement dans la « coulée verte » existante. Quelques tronçons manquants devront être plantés afin d'assurer des liaisons, ainsi que l'axe Charleroi (seul espace structurant non planté).
- La valorisation du potentiel de verdurisation dans les intérieurs d'îlots (voir ci-dessous).
- L'amendement du règlement de police de manière à autoriser la plantation en trottoir, en bordure d'alignement, d'espèces grimpantes et la diffusion de l'information IBGE à ce sujet en incitant à la verdurisation de pignons plutôt que de façades.

La gestion des intérieurs d'îlots et espaces privés

Les intérieurs d'îlots forment le cadre de vie privée de la population saint-gilloise. C'est particulièrement à l'ouest de la commune qu'ils se révèlent contraignant par la densité du bâti, l'insalubrité, le manque de relais verts qui se conjuguent à une population très dense.

Une réflexion sur l'amélioration des intérieurs d'îlots s'avère indispensable. Une politique de verdurisation pourrait en constituer une amorce.

Les intérieurs d'îlots saint-gillois posent des problèmes complexes : ils relèvent essentiellement du domaine privé et sont généralement invisibles et inaccessibles depuis l'espace public. Cela en rend l'observation et le contrôle très difficiles.

Il est pourtant nécessaire d'amorcer une politique de gestion éclairée de ces espaces et de tenter, par touches de les améliorer, par :

- Une évaluation transversale de l'habitat, du patrimoine bâti, des activités économiques, de la verdurisation et de leurs potentiels (toitures plates verdurisables, possibilités de plantation de haute tige, annexes ou arrière - bâtiments valorisables,...).
- Une limitation stricte des annexes et extensions, non pas en fonction de la parcelle mais de l'ensemble de l'îlot, intégrant des principes comme le rapport P/S, l'emprise au sol, la fragmentation et la morphologie des îlots, le degré de verdurisation,...
- L'amorce de négociations audacieuses lors de délivrance ou renouvellement de permis visant la verdurisation et l'assainissement des parcelles au profit de l'ensemble de l'îlot. Les îlots grisés sur la carte 99 sont particulièrement ciblés et ont été déterminés en fonction de l'analyse des intérieurs d'îlots du projet de PRAS et de l'examen des photos aériennes régionales.
- Des investissements immobilier communaux offrant des possibilités d'amélioration des intérieurs d'îlots.

Les outils nécessaires à cette gestion sont à mettre en place et seront si possible intégrés dans le futur règlement communal d'urbanisme en complément des dispositions du projet de PRAS.

Les intérieurs d'îlots à caractère public

La problématique de ces espaces réside dans le conflit entre l'intérêt collectif et l'intérêt particulier.

Trois intérieurs d'îlots ont été aménagés en vue de les rendre accessibles au public (Fontainas, Coenen, Hannon) et ont depuis été fermés en raison de difficultés de gestion et de voisinage.

Des solutions moins radicales devraient être envisagées : ouverture à durée limitée et présence d'un gardien.

La gestion de la nature

En matière de gestion de la nature, plusieurs améliorations peuvent être envisagées en ce qui concerne :

Le règlement sur la protection des espaces verts en dehors du domaine public

- La révision du règlement dans le sens d'une gestion planifiée des plantations (durée de vie, replantation et bon aménagement des lieux) en incluant des sanctions en cas d'actes ayant pour conséquence la mort d'un arbre (élagage abusif, actes de vandalisme visant la mort de l'arbre).
- L'adaptation du règlement en vue de son application à l'espace public.

Les parcs

- Dans l'hypothèse de l'acquisition d'une propriété rue Américaine, l'aménagement et la gestion de ce parc devront être envisagés dans le respect de son caractère semi-naturel.
- Au parc Paulus, il y aura lieu d'assurer une gestion écologique de l'étang et de la partie basse du parc.

Les arbres

- Le choix d'espèces adaptées à l'environnement local permettra de limiter l'ampleur de la taille annuelle et le nombre des interventions.
- D'une manière générale le recours à la taille douce et l'éclaircissement de la couronne dans le respect de sa forme seront privilégiés.